



## Règlement

# Le Football Club de Saint Baldoph organise le

## Dimanche 2 Juillet 2017

# Au Complexe Sportif du Frainet de Saint Baldoph

Chemin du Pont de l'Ane

De 8 h à 18 h

# Un vide grenier

Renseignements  
Email : [pietro.maglione@free.fr](mailto:pietro.maglione@free.fr)

- 1 Le Football Club de Saint Baldoph organise un vide grenier ouvert qu'aux particuliers dans la limite des places disponible.
  - 2 Les réservations sont enregistrées dans l'ordre de réception des bulletins accompagnés de leur règlement financier et des pièces demandées et prises en compte jusqu'au 24 Juin 2017. Passé ce délai d'inscription, seules les places restantes seront attribuées. En raison des frais engagés, les annulations ne donneront lieu à aucun remboursement.
  - 3 Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature, ainsi que celui d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation sans indemnité d'aucune sorte.
  - 4 L'accès de la manifestation sera ouvert au public de 8 h à 18 h. Les exposants seront reçus dès 6 h du matin. Aucun véhicule ne sera autorisé à stationner sur ou près des emplacements. Les véhicules devront être enlevés le plus vite possible après déballage pour permettre aux autres exposants de s'installer.
  - 5 Les marchandises exposées demeurent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires à leurs risques et périls. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.
  - 6 L'exposant s'engage à respecter le cadre qui lui est attribué (aucun matériel ne sera prêté) et laisser les emplacements propres et remporter les objets invendus.
  - 7 Par leur adhésion, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'association organisatrice.
  - 8 INTERDICTIONS : sont interdits et retirés des stands par les organisateurs lors de leurs visite régulières : les produits alimentaires, les boissons et les armes quelles que soient leur nature. Il est interdit d'exposer en dehors de l'enceinte de la brocante. Barbecues interdits.
- Commodités : WC – Buvette – Petite restauration.**

### BULLETIN D'INSCRIPTION

**A retourner 15 jours avant le vide grenier avec le règlement financier à l'ordre de :  
FC Saint Baldoph --- Mairie --- 73190 Saint Baldoph**

Pour confirmation d'inscription et attribution du numéro d'emplacement, joindre une enveloppe timbrée et libellée à votre adresse. Seules les inscriptions accompagnées du règlement financier, des photocopies demandées et de l'enveloppe timbrée et libellée à votre adresse seront prises en compte.

Nom : ..... Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél :.....

N° et photocopie resto verso de la carte d'identité.....

Participation aux frais d'organisation : Je réserve ..... ml à 3 € = .....€  
(Minimum 3 m linéaires)

Signature, (précédée de la mention lu et approuvé)



## Règlement

# Le Football Club de Saint Baldoph organise le

## Dimanche 2 Juillet 2017

# Au Complexe Sportif du Frainet de Saint Baldoph

Chemin du Pont de l'Ane

De 8 h à 18 h

# Un vide grenier

Renseignements  
Email : [pietro.maglione@free.fr](mailto:pietro.maglione@free.fr)

- 1 Le Football Club de Saint Baldoph organise un vide grenier ouvert qu'aux particuliers dans la limite des places disponible.
  - 2 Les réservations sont enregistrées dans l'ordre de réception des bulletins accompagnés de leur règlement financier et des pièces demandées et prises en compte jusqu'au 24 Juin 2017. Passé ce délai d'inscription, seules les places restantes seront attribuées. En raison des frais engagés, les annulations ne donneront lieu à aucun remboursement.
  - 3 Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature, ainsi que celui d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation sans indemnité d'aucune sorte.
  - 4 L'accès de la manifestation sera ouvert au public de 8 h à 18 h. Les exposants seront reçus dès 6 h du matin. Aucun véhicule ne sera autorisé à stationner sur ou près des emplacements. Les véhicules devront être enlevés le plus vite possible après déballage pour permettre aux autres exposants de s'installer.
  - 5 Les marchandises exposées demeurent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires à leurs risques et périls. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.
  - 6 L'exposant s'engage à respecter le cadre qui lui est attribué (aucun matériel ne sera prêté) et laisser les emplacements propres et remporter les objets invendus.
  - 7 Par leur adhésion, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'association organisatrice.
  - 8 INTERDICTIONS : sont interdits et retirés des stands par les organisateurs lors de leurs visite régulières : les produits alimentaires, les boissons et les armes quelles que soient leur nature. Il est interdit d'exposer en dehors de l'enceinte de la brocante. Barbecues interdits.
- Commodités : WC – Buvette – Petite restauration.**

### BULLETIN D'INSCRIPTION

**A retourner 15 jours avant le vide grenier avec le règlement financier à l'ordre de :  
FC Saint Baldoph --- Mairie --- 73190 Saint Baldoph**

Pour confirmation d'inscription et attribution du numéro d'emplacement, joindre une enveloppe timbrée et libellée à votre adresse. Seules les inscriptions accompagnées du règlement financier, des photocopies demandées et de l'enveloppe timbrée et libellée à votre adresse seront prises en compte.

Nom : .....Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél :.....

N° et photocopie resto verso de la carte d'identité.....

**Participation aux frais d'organisation : Je réserve ..... ml à 3 € = .....€  
(Minimum 3 m linéaires)**

**Signature, (précédée de la mention lu et approuvé)**